

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 9 février 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URB 010-1577/17/BM**

**■ Approbation d'une convention de recherche avec l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2016-2017  
MET 17/2530/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Université Aix-Marseille créée par le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 est un établissement public national d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Elle a pour missions la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats ; l'orientation et l'insertion professionnelle ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Dans le cadre de sa mission de recherche, l'université développe des ateliers pour les étudiants encadrés par un enseignant, sur des thématiques liées au territoire et portées par les collectivités ou structures intercommunales.

Aix-Marseille-Provence souhaite encourager cette démarche et s'y associer au travers d'ateliers propres à ses problématiques.

Pour l'année universitaire 2016/2017, l'université et les services de l'urbanisme de la Métropole propose un atelier d'urbanisme.

**Signé le 9 Février 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Mars 2017**

L'étude traite d'un projet de territoire pour le Massif de la Nerthe. L'objectif identifié concerne l'aménagement des extensions urbaines à vocation d'habitat en interface ville/nature. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal.

Il s'agit dans un premier temps d'analyser la situation actuelle au travers une réflexion globale sur les franges urbaines du massif de la Nerthe, d'appréhender la complexité du territoire, les acteurs présents et les évolutions récentes du territoire puis d'en dégager les principaux enjeux afin de proposer un diagnostic multiscale.

Dans un second temps, il s'agira de proposer une réflexion plus ciblée en formalisant des propositions pour le territoire, sous forme d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sélectionnées à vocation résidentielle ou mixte en intégrant le traitement de l'interface ville/nature. Ce projet de territoire sera assorti d'outils de mise en œuvre.

Les résultats pourront alimenter les réflexions en cours relatives à l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal du Territoire de Marseille Provence et les outils réglementaires qui pourraient être utilisés.

Pour soutenir les frais techniques engagés par les étudiants dans le cadre de l'atelier, une participation financière de 7 500 euros est prévue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté d'encourager et de favoriser la recherche sur des thématiques de la compétence de la Métropole Aix-Marseille
- La valorisation par ces ateliers de l'action de la Métropole Aix-Marseille auprès d'un public étudiant.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Université Aix-Marseille relative à l'organisation d'ateliers d'urbanisme pour un montant de 7500 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS